

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 22 novembre 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 22 novembre 2023, a examiné **un** avant-projet de loi du pays, adopté **trois** projets de délibération du gouvernement, **39** arrêtés et examiné **22** dossiers d'étrangers.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### Au visa de Christopher Gygès et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays pour une meilleure connectivité en Nouvelle-Calédonie, qui vise à ouvrir à la concurrence le marché de l'accès à Internet en Nouvelle-Calédonie.

➤ *Voir le communiqué détaillé ci-joint « Ouvrir le marché de l'accès à Internet pour une meilleure connectivité en Nouvelle-Calédonie ».*

### Projets de délibération du gouvernement

---

#### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie pour diverses affaires.

## Arrêtés du gouvernement

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions d'un montant de 1,629 million de francs, au titre de la prise en charge par la délégation pour la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande de différentes actions de coopération pour 2023.

Nature de la dépense	Bénéficiaire	Montant en francs
Prise en charge de l'impression d'un visuel mural « Espace Nouvelle-Calédonie » réalisé par le CREIPAC, d'une sélection d'ouvrages calédoniens, et de mobiliers de bibliothèque.	Alliance française d'Hamilton	200 000
Edition 2023 du <b>French Film Festival Aotearoa</b> – Prise en charge des taxes et coûts de carburant de deux billets d'avion aller-retour Nouméa Auckland, des frais de navette aéroport pour 2 personnes, et d'un bon d'activités culturelles organisées par le CREIPAC	French Film festival NZ	80 000
Concours oral de français des Alliances françaises de Nouvelle-Zélande pour les 1 <sup>er</sup> prix de classe de première et de terminale	Fédération des Alliances françaises de Nouvelle-Zélande	50 000
Tournée de spectacles pour enfants avec Marie Murtini	Fédération des Alliances françaises de Nouvelle-Zélande	133 000
Edition 2023 du New Caledonia Film Festival en Nouvelle-Zélande - Prise en charge d'une partie des droits d'auteur pour 7 diffusions de court-métrages calédoniens et d'une partie des frais de prestation technique et de classification.	ACPF	236 000
Soutien à l'organisation de la conférence de l'association des interprètes et traducteurs de Nouvelle-Zélande à Christchurch	NZSTI (via Aircalin)	50 000
Déplacement en Nouvelle-Zélande d'éducateurs de Hienghène Sport et de Dayu Biik pour le renforcement d'un partenariat sportif avec Auckland City Football Club - prise en charge de deux billets d'avion	Hienghène Sport Koi Theen (via Dayu Biik)	150 000
Edition 2023 de la Saison de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande - Evénements culturels par les Alliances française	Alliances françaises d'Auckland, d'Hamilton, de Palmerston North, de Wellington, de Christchurch, de Dunedin et French with Shelley Tauranga	583 000
Edition 2023 de la Saison de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande – Exposition photo nationale - Impression de 20 toiles pour une exposition de	Réseau des Alliances françaises	97 000

« portraits de 25 réalisatrices et réalisateurs calédoniens » par Clothilde Richalet-Szuch à l'occasion des 25 ans du Festival du Cinéma de La Foa.		
Edition 2023 de la Saison de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande – Opération de tirage au sort national	Aircalin	50 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 629 000</b>

Ces actions visent à valoriser l'image de la Nouvelle-Calédonie et à promouvoir la coopération entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande dans les domaines culturels, linguistiques, économiques et touristiques.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué la contribution obligatoire relative à la prise en charge du suivi médico-social en milieu scolaire des élèves de l'enseignement primaire public et privé en province Sud, pour un montant total de 20 388 599 francs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué la contribution obligatoire relative à la prise en charge du suivi médico-social en milieu scolaire des élèves de l'enseignement primaire public et privé en province des îles Loyauté, pour un montant total de 2 585 160 francs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 177 millions de francs à la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) au titre de l'exercice 2023, afin de participer à couvrir les charges d'internat et de demi-pension dans les lycées.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 23 millions de francs à l'alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) au titre de l'exercice 2023, afin de participer à couvrir les charges d'internat et de demi-pension dans les lycées.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions au titre de la prise en charge par la délégation de la Nouvelle-Calédonie en Australie de différentes actions de coopération qui visent à dynamiser la relation entre les deux pays et à promouvoir la francophonie et le projet éducatif en Australie.

11 subventions d'un montant total de 2 174 666 francs sont ainsi versées selon la répartition suivante :

Nature de la dépense	Bénéficiaire	Montant en francs
Promotion de la Nouvelle-Calédonie en Australie - Inauguration d'un Espace culturel et éducatif de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Alliance française de Townsville	Alliance française de Townsville	170 320
Promotion de la Nouvelle-Calédonie en Australie - Inauguration d'un Espace culturel et éducatif de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'école bilingue Tingalpa (Queensland)	Tingalpa State School	567 733
Promotion de la francophonie en Australie Financement de l'édition 2023 du Festival du film (courts-métrages) de Nouvelle-Calédonie (FFNC 2022)	Alliance française de Canberra	106 450
Promotion de la francophonie en Australie Financement de l'édition 2023 du FFNC. Coûts liés à l'organisation au sein de l'AF et à la communication	Alliance française d'Adélaïde	106 450
Promotion de la francophonie en Australie Financement de l'édition 2023 du FFNC. Coûts liés à l'organisation au sein de l'AF et à la communication	Alliance française de Perth	106 450
Promotion de la francophonie en Australie Financement de l'édition 2023 du FFNC. Coûts liés à l'organisation au sein de l'AF et à la communication	Alliance française de Sydney	106 450
Promotion de la francophonie en Australie Financement de l'édition 2023 du FFNC. Coûts liés à l'organisation au sein de l'AF et à la communication.	Alliance française de Melbourne	106 450
Promotion de la francophonie en Australie Financement de l'édition 2023 du FFNC. Coûts liés à l'organisation au sein de l'AF et à la communication.	Alliance française de Townsville	106 450
Stage d'observation et de pratique accompagnée de 5 professeurs des écoles en formation à l'INSPÉ/UNC à Melbourne (5 octobre - 4 novembre)	INSPÉ-NC	509 463
Droits de diffusion des 5 courts-métrages de la collection fiction 2023	Association calédonienne des producteurs de fiction (ACPF)	182 000
Promotion de la francophonie « Made in New Caledonia » en Australie Concours de photographies « Bleu Pacifique »	Bastille Day Festival	106 450
<b>TOTAL</b>		<b>2 174 666</b>

## Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2009-2221/GNC du 28 avril 2009 portant modalités d'application de la délibération n° 421 du 26 novembre 2008 relative au système de veille sanitaire, de contrôle sanitaire aux frontières et de gestion des situations de menaces sanitaires graves.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS). Elle est arrêtée comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 0 franc en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : 837 400 francs en recettes et en dépenses.

Après modification, le budget 2023 de l'IFPSS est arrêté à la somme de 634 292 415 francs, répartie comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 443 281 621 francs en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : 191 010 794 francs en recettes et 52 648 483 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 138 362 311 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS NC). Elle est arrêtée comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 2 447 359 521 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : 0 franc en recettes et en 300 000 francs en dépenses.

Après modification, le budget 2023 de l'ASS NC est arrêté à la somme de 52 448 666 275 francs, répartie comme suit :

- *pour la section de fonctionnement* : 49 112 397 376 francs en recettes et en dépenses ;
- *pour la section d'investissement* : 3 336 268 899 francs en recettes et 1 835 906 840 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 1 500 362 059 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant de la dotation forfaitaire annuelle des actions de soins du programme d'addictologie de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) pour l'exercice 2023.

Pour 2023, au vu du taux directeur d'évolution arrêté à 2,8 %, le montant de la dotation forfaitaire annuelle est arrêté à 88 507 169 francs, répartis entre la CAFAT et les provinces, de la manière suivante :

- 80 % au titre du RUAMM, soit 70 805 735 francs ;
- 20 % au titre des provinces, soit 17 701 434 francs répartis à raison de :
  - 50 % pour la province Sud (8 850 717 francs),

- 32 % pour la province Nord (5 664 459 francs),
- 18 % pour la province des îles Loyauté (3 186 258 francs).

À titre informatif, la dotation avait été fixée à 86 096 468 de francs en 2021, calculée sur la base du taux directeur de reconduction des moyens hospitaliers fixé à 0 %. Pour 2022, ce taux de reconduction ayant été fixé à 0 %, la même enveloppe avait été reconduite.

La dotation est réévaluée chaque année, par référence aux taux directeurs d'évolution des dépenses hospitalières votés par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs et la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret pour l'exercice 2023.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs et la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert Bousquet pour l'exercice 2023.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs et la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier du Nord (CHN) pour l'exercice 2023.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des médicaments coûteux. Sur la base d'une collaboration avec les pharmaciens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie, les représentants de la clinique Kuindo-Magnin (CKM), du centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR) et de la CAFAT, un travail d'harmonisation de la liste et de la tarification des médicaments coûteux a été mené en 2022, sous l'impulsion de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASSNC).

### **Au visa de Yannick Slamet et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a versé une seconde dotation complémentaire de 16,5 millions de francs à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie (CARPANC) au titre de l'aide judiciaire.

La dotation globale accordée par la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2023 s'élève à la somme de 111 500 000 francs.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les dates des soldes pour l'année 2024 aux périodes suivantes :
  - soldes d'été du samedi 24 février 2024 au dimanche 24 mars 2024 ;
  - soldes d'hiver du samedi 24 août 2024 au dimanche 22 septembre 2024 ;
  - « Black Friday » du vendredi 29 novembre 2024 au dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une substance active et a homologué des produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA).

La demande d'agrément, examinée par le comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin » (CCPPUAJ) portait sur une substance active (FLUPROPANATE-SODIUM) et sur l'homologation de sept PPUA (Bestseller 100 EC, Difference® 250 EC, GP Flupropanate granular herbicide, Lavron®, Metriphar® 48 sc, Strada, Tusal, Vitis).

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n°2017-1047/GNC du 16 mai 2017 fixant la liste des substances actives d'origine naturelle ou constituées de micro-organismes vivants en la complétant par les substances actives suivantes : Trichoderma asperellum strains ICC012 T25 and TVI et Trichoderma atroviride souche T11, de l'ordre des hypocreales et de la famille hypocreaceae).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé la mesure de régulation de marché en vigueur sur le secteur des aliments pour animaux, pour une durée de dix ans en faveur des sociétés SAS Provenderie de Saint-Vincent (PSV) et de la société industrielle commerciale et agroalimentaire néo-calédonienne (SICA NC).

### **Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'installation d'une ligne électrique basse tension par Enercal sur une parcelle de terrain située sur la commune de Poindimié.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié certains tarifs et services de télécommunications, et plus spécialement l'offre de service sans abonnement pour les touristes. Créée en 2019 la « Tourism Card » se composait d'un crédit de communication, de SMS locaux ou internationaux et de quatre options de service d'internet mobiles activables à la demande.

La connexion à l'internet mobile étant une demande très attendue des touristes, l'OPT a décidé de faire évoluer son offre. Ce service sans abonnement passe ainsi de 3 000 à 5 000 francs TTC, pour une durée de trois mois, en incluant 25 Go d'internet mobile et un crédit de 2 120 francs TTC pour les appels et les SMS. Les services sont rechargeables.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'arrêt de la commercialisation des services cuivre de la téléphonie fixe.

La migration vers la fibre s'est accélérée ces dernières années, avec 45 000 clients fibrés actifs en juillet 2023 contre 30 000 clients sur support cuivre. La technologie cuivre est devenue obsolète en Nouvelle-Calédonie offrant des débits insuffisants pour répondre aux besoins actuels, notamment en termes de streaming vidéo et de solutions cloud. De plus, l'éloignement des clients par rapport aux centraux téléphoniques de l'OPT-NC réduit la qualité du signal sur cuivre, ce qui affecte l'éligibilité ADSL et les débits disponibles. Le réseau cuivre est en outre vulnérable aux intempéries et l'ADSL représente des coûts d'énergie élevés.

Les technologies en cours de déploiement pour remplacer le cuivre incluent la fibre optique, mais également les technologies mobiles 4G/4G+ et les futures évolutions du domaine. La transition du cuivre vers des technologies plus avancées est essentielle pour l'OPT-NC afin de rester compétitif et d'offrir une meilleure qualité de service à ses clients.

Le plan d'arrêt des services sur support cuivre s'effectuera en deux étapes : l'arrêt commercial des offres dans un premier temps prévu au 31 décembre 2025, puis l'arrêt complet des services programmé au 31 décembre 2027.

Des mesures d'accompagnement seront prises pour faciliter la transition des clients vers la fibre optique. Ces mesures concernent :

- les offres : des modifications des offres sur fibre sont programmées en 2024 pour augmenter l'attractivité du service ;
- la communication : des actions de communication seront entreprises pour informer les clients de la transition.

Des démarches commerciales sont également en cours pour inciter les professionnels à souscrire aux nouvelles offres sur fibre et rationaliser les offres obsolètes.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la suspension du plan d'augmentation de l'affranchissement 2023-2024-2025, portant modification de tarifs des services postaux.

Afin de contribuer à la lutte contre l'inflation et de soutenir l'économie locale, l'OPT-NC suspend temporairement le plan d'augmentation de l'affranchissement voté au conseil d'administration du 2 novembre 2022. Cette mesure, mise en place dès le 1<sup>er</sup> novembre 2023, permettra une stabilité tarifaire pour au moins une année.

## Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-1701/GNC du 12 juillet 2023 fixant le cahier des charges de l'appel à projets portant sur des installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque à Maré, Ouvéa et l'île des Pins. L'objectif de 1,4 MWc pour l'île de Maré est doublé, passant ainsi à un objectif de 2,8 MWc répartis en deux projets de 1,4 MWc.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-2235/GNC du 8 décembre 2021 portant autorisation d'exploiter les centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la septième période d'instruction.

Le délai de mise en service de trois centrales photovoltaïques est prolongé :

- « Boulouparis Power » - 24 mois, soit jusqu'au 8 décembre 2025 ;
- « PV Thio » - 18 mois, soit jusqu'au 8 juin 2025 ;
- « PV Poueo » - 18 mois, soit jusqu'au 8 juin 2025.

## Au visa de Gilbert Tyuionon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a complété l'arrêté modifié n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017 établissant la liste des associations culturelles éligibles aux dispositions

du mécénat (article Lp136-3 du code des impôts). Elle est complétée par les organismes suivants :

- Association culturelle israélite de Nouvelle-Calédonie (ACINC) ;
- Eglise évangélique libre de Nouvelle-Calédonie (EELNC) ;
- Freedom Centre Nouvelle-Calédonie – votre église locale ;
- Direction diocésaine de l'école catholique en Nouvelle-Calédonie (DDEC) ;
- Etudiants de la Bible de Magenta, Anse-Vata, Normandie, Mont-Dore, Païta, Bourail, Pouembout, Poindimié, Koumac et des Iles loyauté.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière de 400 000 francs à Félicien Siapo, jeune athlète handisport de niveau international qui s'entraîne au centre territorial d'entraînement à Lifou et au pôle France à Nouméa. Il a pour objectif de participer aux Jeux paralympiques de Paris 2024.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière de 200 000 francs à Suzanne Guathoti, jeune volleyeuse calédonienne qui évolue au pôle espoir de Nancy dans sa discipline.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière de 200 000 francs à Reynold Lucien, jeune sportif calédonien engagé dans une démarche de performance sportive. Il vise une participation aux championnats de France en février 2024 dans sa discipline du développé-couché.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière d'un montant total de 600 000 francs à deux jeunes calédoniens engagés dans une démarche de performance sportive :
  - Chrissander Cerda (natation) : 400 000 francs – Stage d'immersion Club d'excellence de Nice ;
  - Hervé Salaün (cyclisme) : 200 000 francs – Compétitions en Nouvelle-Zélande et en Australie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 900 000 francs de subventions aux associations et organismes culturels suivants :
  - Association Mulimatagi : 500 000 francs – Soutien au déplacement des membres au festival culturel « France-Nouvelle-Calédonie-Bretagne » en juin 2023 en France ;
  - Association interculturelle Corsikanaki : 400 000 francs – Soutien à un projet de développement et de promotion des échanges interculturels, intergénérationnels entre la Corse et la Nouvelle-Calédonie.

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours externes et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Deux postes sont ouverts pour les concours externes et un poste pour le concours interne, à compter du 8 avril 2024 pour le premier concours externe et du 12 avril pour le second concours externe et le concours interne.

### **Au visa de Thierry Santa et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 1,606 million de francs à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC) pour l'acquisition d'équipements scientifiques, dans le cadre du contrat de développement Etat / Nouvelle-Calédonie 2017-2023.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1 962 151 de francs à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour l'acquisition d'équipements scientifiques, dans le cadre du contrat de développement Etat / Nouvelle-Calédonie 2017-2023.

### **Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant de l'indemnisation d'un commissaire enquêteur diligenté pour l'enquête publique relative à la déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux autour des forages au lieu-dit Malac et à la suppression des périmètres de protection des eaux autour des ouvrages de Ponvio destinés à l'alimentation en eau potable de collectivités humaines, sur la commune de Poum. Elizabeth Doiteau a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête qui s'est ouverte du 28 août au 11 septembre 2023 inclus, sur la commune de Poum.

## **Arrêtés de nomination**

---

### **Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Laure Virapin en qualité de directrice de l'agence rurale, pour une durée de trois mois.

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Jennifer Vassilev en qualité de chef du service administratif et financier par intérim de la direction des achats, du patrimoine et des moyens (DAPM) de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de six mois.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Karl Chalier en qualité de directeur adjoint par intérim de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, pour une durée de trois mois.

## Arrêté de désignation

---

### Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-2587/GNC du 16 novembre 2022 constatant la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie et du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet.

Pour le représentant de l'assemblée de la province Nord, Jean-Marc Hmaloko remplace Gisèle Hmakone en qualité de titulaire et Priscillia Paradot remplace Karl Honda en qualité de suppléant.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **neuf** titres de séjour et **deux** avis défavorables, **13** autorisations de travail et **deux** renouvellements d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.